

DÉLIBÉRATION n° **23-034** de la séance du **14/11/2023**

OBJET : Composition des CAP A, B et C et CCP - remplacement d'un membre suppléant du collège des collectivités

L'an deux mille vingt trois, le mardi 14 novembre à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Mauves-sur-Loire, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 20 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Karine PAVIZA, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Nicolas CRIAUD, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Anne-Marie CORDIER, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Claire HUGUES, Alain LE TOLGUENEC, Jean-Guy CORNU, Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Jean-Michel BUF avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Barbara NOURRY, Stephan BEAUGÉ, Yvon LERAT, Lydie MAHÉ, Christophe JOUIN, Laurent DEJOIE, Agnès DUHEM-BOURGEOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

Composition des CAP A, B et C et CCP - remplacement d'un membre suppléant du collège des collectivités

EXPOSÉ

Monsieur Bernard MORILLEAU, par courrier en date du 6 septembre 2023, a fait part à la Présidence du CDG de Loire-Atlantique de sa décision de mettre fin à ses fonctions de maire et de conseiller municipal de sa commune ainsi que de son mandat de conseiller communautaire. Cette démission, actée par le conseil municipal de Sainte-Pazanne le 10 septembre, entraîne de facto la fin de ses mandats au sein du Centre de gestion et des différentes instances paritaires placées auprès du centre.

Son remplacement au sein du Conseil d'administration est assuré par son suppléant, Monsieur Stéphan BEAUGÉ, Maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Parallèlement, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes instances consultatives placées auprès du CDG de Loire-Atlantique dans lesquelles il siégeait en qualité de suppléant, à savoir les commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A, B et C ainsi que la commission consultative paritaire (CCP). Cette désignation relève de la compétence du conseil d'administration.

Les représentants des collectivités territoriales aux CAP et en CCP sont désignés parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires ainsi que le fonctionnement d'une commission consultative.

Ainsi, à la suite de la démission de Monsieur MORILLEAU, il y a lieu que le Conseil d'administration complète la représentation du collège des représentants des collectivités à la CAP A, B et C ainsi qu'à la CCP en désignant un nouveau suppléant. Sur proposition du président du CDG, les membres du conseil d'administration auront à se prononcer sur la désignation de Monsieur Frédéric MILLET, Maire de Guenrouët.

DÉLIBÉRÉ

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, plus précisément les articles 3 et 5 ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale, plus précisément son article 2 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 abstention (M. Frédéric MILLET) :

- **Désigne** M. Frédéric MILLET, maire de Guenrouët, pour siéger comme représentant suppléant du collège des représentants des collectivités territoriales aux CAP A, B et C ainsi qu'à la CCP.



Pour extrait conforme,
Le président,

Philip SQUELARD